Région du Sud-Ouest,
Service du Matériel et de la Traction

303 LM 1912

(1940 - 1944)

Reintégration d'agents licenciés ou révoqués pour des raisons non professionnelles

---

Agents licenciés en application de la loi du 18 septembre 1940

(1960)

1. Agents licenciés en application
de la loi du 18/09/1940

X

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine N° 276.448 B

RÉGION DU SUD-OUEST

DIRECTION

Paris, le 13 NOV 1940

1, Place Valhubert (13e Arrt) Téléph. GOB. 98-70

Monsieur le Chef du Service M.T.,

Ci-joint en retour les lettres destinées aux agents relevés de leurs fonctions en application de la loi du 18 septembre 1940.

En ce qui concerne M.M. :

MAGNOLON, Claude	Manoeuvre	Paris
DARDEAU, Eugène	Ouvrier	St-Pierre
TEXEREAU, Jules	Ouvrier	St-Pierre
DESCHAMPS, François	Ouvrier en bois	Tours
GIRESSE, Pierre	Ouvrier en bois	Tours
MATIFET, Cyprien	Ferreur	Tours
DOUSPIS, Clément	S/Chef de brig. de manoeuvres	Paris
MARTIN, Maurice	Manoeuvre	Angoulême
RESEAULT, Constant	Ouvrier	St-Pierre
ROUSSEAU, Léonard	Manoeuvre	Limoges

il conviendra, afin de bien les différencier des autres agents dans le même cas visés au 1° de la liste jointe à votre envoi, de leur faire remettre les lettres les concernant par leurs Chefs d'Etablissement qui les informeront du motif (âge ou diminution de l'aptitude physique) pour lequel il leur a été fait application de la loi du 18 septembre 1940.
en spécifiant bien qu'il ne s'agit pas de tout le cas 1°)

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION,

L. Bruny

1 exemplaire dossier "Agents licenciés"

50.000 ex. — Imp. Genet, Paris — Act: 1066 p-3-40

MINUTE

Paris, le Novembre 1940.

...liste
...lettres.

2 Orléans
5 Tours
8 Brive
1 Bordeaux
2 Toulouse
5 At. Tours
2 " Périgueux
1 " Bordeaux
26

Monsieur le Chef d'Arrondissement
M.A.T. à : ORLEANS. TOURS. BRIVE.
BORDEAUX. TOULOUSE.
Monsieur l'Ingénieur Chef des Ateliers
de : TOURS. PERIGUEUX. BORDEAUX.

[illegible]
15 NOV 1940
SECRÉTARIAT

Je vous adresse, ci-joint, une liste d'agents ~~xxxxxx~~ licenciés en application de la loi du 18 Septembre 1940.

Vous voudrez bien remettre aux intéressés les lettres d'avis ci-jointes leur notifiant la mesure prise à leur égard.

En ce qui concerne les agents figurant au 2°) de la liste sus-visée, il conviendra, afin de bien les différencier des autres agents dans le même cas visés au 1°), de leur faire remettre les lettres les concernant par leurs Chefs d'établissement qui les informeront du motif (âge ou diminution de l'aptitude physique) pour lequel il leur a été fait application de la loi du 18 Septembre 1940, en spécifiant bien qu'il ne s'agit pas du tout du cas 1°).

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Signé : CARDON

[illegible]mé à Pl. le 6/12/40

LISTE DES AGENTS RELEVES DE LEURS FONCTIONS EN

APPLICATION DE LA LOI DU 18 SEPTEMBRE 1940

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Nom et Prénom	Grade	Résidence	Observations
1° - Agents exerçant une action néfaste sur le rendement et la discipline			
AUBOIROUX, Germain	S/Chef de brigade d'ouvriers	Brive	
AUDINET, André	Ouvrier	Périgueux	
BONNIN, Jean-Gabriel	Manoeuvre spécialisé	Bordeaux	
BRIAULT, Louis	Ouvrier	St-Pierre-des-C.	
DESMALES, Albin	Ajusteur	St-Sulpice	
DUCLOUP, Sylvain	Elève-mécanicien	Limoges	
DUFUY, Marc	Conducteur-électricien	Foix	
FOUILLOU, Julien	Ouvrier	Brive	
JOSEPH, Antoine	Mécanicien de Mvres	Bordeaux-St-Jean	
LASCAUX, Henri	Ouvrier	Périgueux	
MAUREL, Aristide	Ouvrier	Périgueux	
OLIVIER, Marius	Ouvrier	Poitiers	lettre Mod. D - agent n'ayant pas 15 ans d'affon
QUINTON, Marcel	Mécanicien	Limoges	lettre Mod C agent ayant plus de 15 ans d'affi
RAISON, Marcel	Aide-distributeur	St-Pierre	lettre Mod. D - agent n'ayant pas 15 ans d'affon
ROCHE, Louis	Soudeur	Castres	lettre Mod. G - agents ayant plus de 15 ans d'a
VALADE, Jean	Charron	Périgueux	
			lettre Mod. G - agents ayant plus de 15 ans d'affiliation
2° - Agents âgés d'au moins 55 ans mis à la retraite d'office bien qu'ils ne remplissent pas les conditions d'ancienneté requises pour bénéficier d'une pension de retraite normale			
MAGNOLON, Claude	Manoeuvre	Paris	lettre Mod. B - ayant pas 15 ans d'affon (marié sans enfant)
DARDEAU, Eugène	Ouvrier	St-Pierre	
TEXEREAU, Jules	Ouvrier	St-Pierre	
DESCHAMPS, François	Ouvrier en bois	Tours	
[illegible], Pierre	Ouvrier en bois	Tours	
[illegible], Cyprien	Ferreur	Tours	
[illegible], Clément	S/Chef de brigade Mvres	Paris	
[illegible], Maurice	Manoeuvre	Angoulême	
[illegible], Constant	Ouvrier	St-Pierre	
[illegible], Léonard	Manoeuvre	Limoges	
			lettre Mod. A - agents ayant plus de 15 ans d'affiliation

S.N.C.F.

MT/SO

AGENTS AGES DE PLUS DE 55 ANS à LICENCIER

(Application de la loi du 18 septembre 1940)

Nom et prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre d'enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observation
MAGNOLON, Claude	manoeuvre	Ent.Paris	57a 3m	31 a 29 a	-	2a 3m	
DARDEAU, Eugène	ouvrier	Ent StéPierre	55a 5m	29a 31a	-	16a 1m.	
TEXEREAU, Jules	ouvrier	-d°-	56a 1m	31a 21a	-	17a 5m	
DESCHAMPS François	ouvrier en bois	at.Tours	56a 1m	30a 22a 21a	-	16a 11m	
GIRESSE, Pierre	-d°-	-d°-	55a 5m	29a 26a	-	16a 10m	
MATIFET, Cyprien	ferreur	-d°-	56a	31a 25a 18a	1	17a 9m	
DOUSPIS Clément	S/C.B.M	dép.Paris	56a	26a	-	19a 8m	
MARTIN, Maurice	manoeuvre	dép.Angoulême	55a 5m	-	-	20a 2m	
RESSEAULT, Constant	ouvrier	Ent.St-Pierre	55a 5m	28a	-	20a 8m	
ROUSSEAU, Léonard	manoeuvre	Ent.Limoges	55a 5m	-	-	20a 8m	

MINUTE

S.N.C.F.

MATÉRIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
-5 OCT 1940
SECRÉTARIAT

Paris, le octobre 1940

MT - ESO

Pa

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

VR D 92
du 24.9.40

à Monsieur le CHEF des SERVICES
ADMINISTRATIFS

- RECENSEMENT DES AGENTS DE PLUS DE 55ANS NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS POUR LA RETRAITE -

1 liste manuscrite dont nous n'avons pas de double

et comportant nos pp[illegible] de l'[illegible]

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la liste des agents du Service du Matériel et de la Traction, âgés de plus de 55 ans à la date du 30 septembre et qui ne remplissent pas les conditions pour la retraite.

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Signé: GARDON

Etat envoyé à M. Lacreau le 7.10.40 remplaçant liste incomplète envoyée le 5.10.40.

S.N.C.F.

MT - SO

AGENTS AGES DE PLUS DE 55 ANS A LICENCIER

(Application de la loi du 18 septembre 1940)

209 agents

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
1° - ANCIENS MILITAIRES							
PIETRI, Albert	Man. spécialisé	at. Périgueux	55 a 11 m	20 a	1	19 a 4 m	
2° - ANCIENS AUXILIAIRES							
RICHARD, Georges	Monteur	1er Arrondissement Dt Châteauroux	55a 3m	24 a 29 a	—	20 a 4 m	
CHARBONNEL, Albert	Man. spéc.	Ent. Orléans	55a5m	27 a	—	20 a 4 m	
3°-AGENTS REVOQUES A LA SUITE DES GREVES DE 1920, OU POUR UNE RAISON SIMILAIRE ET REPRIS							
KERVRAN, Alain	A/ouvrier	1er Arrondissement Dt Paris	55a 7m	11 a 26 a 29 a	1	14 a 4 m	
COLLINET, Henri	Manoeuvre	at. Dts Vitry	55a 1m	28 a 25 a 23 a	—	17 a 2 m	
LE BERRIGOT, Julien	Ouvrier fondeur	- d° -	55a 4 m	—	—	19a 10 m	
LE MAO, Jacques	Forgeron	- d° -	55a 6m	23 a	—	24 a 8 m	~~Son état général ne lui permet pas de continuer ses services.~~ Mis à la retraite
LE VEIL, Jean	Chaudronnier	Dt Orléans	55 a	24 a	—	20 a 11 m	~~Ne peut assurer un service normal~~
BERARD, Pierre	Peintre	ent. Paris	55a 4m	26 a	—	12 a	
CHATEAU, RAYNAUD	Ferreur	- d° -	55a 9m	—	—	2 a 2 m	
DELFLEUR, Henri	Manoeuvre	- d° -	56a	—	—	13 a 8 m	
GRANGER, Jules	Menuisier	- d° -	55a 6m	27a 25 a	—	2 a 6 m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
HALLE, Paul	Menuisier	Ent. Paris	55a	28 a	—	3 a 10 m	
HIBOU, Gaston	Ajust. monteur	- d° -	55a 1m	—	—	18 a 10 m	
DUGUE, Joseph	Charron	- d° -	55a 5m	22a 21a	—	16 a 4 m	
LASSUS, Paul	Ferreur	- d° -	55a 2m	—	—	22 a 5 m	
LAVAUD, Louis	Ajust. monteur	- d° -	56a	2?a 26a 22a	—	11 a 4 m	
MAGNOLON, Claude	Manoeuvre	- d° -	57a 3m	31a 29a	—	2 a 3 m	licencié à compter du 1-2-41 (applᶜⁿ de la loi du 18.9.40)
MALLET, Jean	Charron	- d° -	55a 8m	25a	—	16 a 3 m	
MORICHON, Jean	- d° -	- d° -	55a 2m	—	—	17 a 1 m	
OMER, Clovis	Sellier	- d° -	55a	28 a	—	13 a 8 m	
RIOU, Clément	Ferreur	- d° -	55a 4m	—	—	15 a 3 m	
TABARY, Eugène	Sellier	- d° -	55a 2m	35,29 28,26 22 a	—	16 a 10 m	
TRUQUET, Julien	Charron	- d° -	55a11m	29,27 16 a	1	15 a 5 m	
DELIAS, Edouard	Manoeuvre	- d° -	55a 6m	28 a	—	22 a	
FLAYAC, Pierre	Charron	- d° -	56a	28 a	—	15 a 2 m	la mise à la retraite sera fixée au 1.7.40 (ou [illegible])
LASJAUNIAS, Bernard	Menuisier	Ent. Juvisy	56a	25,21 a	—	16 a 6 m	~~susceptible d'être proposé à la réforme~~
DALESME, Achille	Man. spéc.	- d° -	55a 3m	28,20 17 a	1	23 a 3 m	~~d°~~
SAUGET, Jean	Charron	Ent. des Aubrais	55a 3m	—	—	20a	
GIRY, Eugène	- d° -	Ent. Juvisy	55a 9m	—	—	17a	
PAPET, Edmond	Ajusteur	- d° -	55a 2m	—	—	18 a 8 m	
		2ᵉ Arrondissement					
LONGUETAUD, Albert	A/ouvrier	Dt Montluçon	55a 2m	—	—	20 a 7 m	
		3ᵉ Arrondissement					
ALBUCHER, André	Man. spéc.	Dt Tours	55a 3 m	—	—	17 a 2 m	a demandé sa retraite
JAUX, Adolphe	Ajust. monteur	- d° -	55a 9m	~~2~~ —	—	23 a 4 m	
JUBINEAU, Joseph	Manoeuvre	- d° -	55a 1 m	—	—	13 a 7 m	
GIRARD, Jean	Ouvrier	Ent. Tours	55a 8m	27 a	—	9 a 4 m	
LAGRANGE Gaston,	- d° -	- d° -	55a 1m	28 a	—	6 a 8 m	
P[illegible]CHON, Emile	- d° -	d°	56a 1m	31 a	—	13 a 1 m	~~a demandé sa mise à la retraite pour le 1.12.40~~

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
CORNUT, Georges	Manoeuvre	Ent. Tours	55a 3m	26,23,18	—	21 a 7 m	
LAFAGE, Albert	- d° -	- d° -	55a 9m	18,14,7 a	2	2 a 7 m	
CAILLOSSE, Mathurin	Ouvrier	Ent. St-Pierre	56a 2m	32,22,15a	1	18 a 6 m	
COCUAU, Auguste	- d° -	- d° -	55a 2m	28,22a	—	16 a 9 m	
DARDEAU, Eugène	- d° -	- d° -	55a 5m	29,31 a	—	16 a 1 m	licencié à compter du 1.2.41 (application de la loi du 18.9.40)
DUBOIS, Jean	- d°-	- d° -	56a 6m	34,32,23	—	12 a 6 m	
LABIALLE, Michel	- d° -	- d° -	55a 1m	27,25,23a	—	16 a 4 m	
LEPAGE, Victor	- d° -	- d° -	55a	27 a	—	23 a 2 m	réformé le 19.2.41
MANGEANT, Léon	Manoeuvre	- d° -	55a 7m	22 a	—	2 a 8 m	
TEXEREAU, Jules	Ouvrier	- d° -	56a 1m	31,21 a	—	17 a 5 m	licencié à compter du 1.2.41 (application de la loi du 18.9.40)
		4° Arrondissement					
HARDY, Léonard	Ouvrier	Dt Périgueux	55a 9m	32,28 a	—	24a 4 m	
JUILLARD, Hippolyte	Ouvrier	Ent. Périgueux	55a 4m	31,14 a	1	16a 2 m	
PROPAIN, Léon	- d° -	Ent. Puy-Imbert	55a 1m	22 a	—	10a 2 m	
		5e Arrondissement					
NADAL, Joachim	Chaudronnier	Dt Bordeaux St-Jean	55a 6m	25 a	—	2a 8 m	
NORVAL, Augustin	Manoeuvre	- d° -	55a 2m	29,26 a	—	2a 6 m	
CHATAURET, Etienne	- d° -	Dt Bordeaux Bastide	55a 1m	21 a	—	7a 1 m	
COUSSEAU, Pierre	Chaudronnier	- d° -	55a 8m	2I a	—	22 a	
TERRACOL, Léon	Monteur	Dt Agen	55a 3m	—	—	16 a 2 m	
BOUJARD, Fernand	Contremaître 2°	Ent. Bordeaux la Bombe	55a	—	—	15 a 10 m	
LAGRIFFOUL, Dominique	Leveur	- d° -	55a 1m	—	—	15 a 10 m	
SAVOYAT, Augustin	Sellier	- d° -	55a	—	—	7 a 4 m	
LARRIEU, Jean	Monteur	Ent. Hendaye	55a 7 m	27,25 a	—	16 a 11 m	
ALBIGES, Louis	Leveur	Ent. Tarbes	55a 3m	15 a	1	14 a 5 m	
		6e Arrondissement					
SENDRAL, Jean	Menuisier	Ent. Toulouse	55a 3m	29 a	—	13 a 3 m	
DALQUER, Raymond	C.B.O.	- d° -	55a 5m	31,29 23 a	—	16 a	
COUDERC, Charles	Ferreur	- d° -	55a 5 m	25,19 a	1	16 a	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
		7e arrondissement					
ALMILHASTRE, Jean	A/chaudronnier	Dt Béziers	55a 4m	27 a	—	17 a 4 m	
BINAZET, Jean	Tourneur	- dº -	56a	22a	—	17 a 3 m	
BRU, Louis	Ferreur	- dº -	55a 5m	—	—	16 a 3 m	
CROS, Louis	Manoeuvre	- dº -	55a 2m	—	—	15 a	
ROLLAND, Joseph	Ferreur	- dº -	55a 2m	—	—	13 a 7 m	
ROSES, Antoine	Chaudronnier	- dº -	55a 5m	20 a	—	16 a 2 m	
CRASSOUS Louis	Menuisier	Ent. Béziers	55a 7m	25,19	—	16 a 8 m	
CREZUS, François	Zingueur	- dº -	56a 2m	—	—	18 a 5 m	
MONTREDON, Albert	Ferreur	- dº -	55a 7m	—	—	16 a 1 m	
		Ateliers de Tours					
BARUTEAU, Maurice	Chaudronnier	at. Tours	55a 2m	24,26 a	—	16 a 3 m	
CAMAIN, Jules	Briqueteur	- dº -	55a10m	29 a	—	17 a 3 m	a demandé sa retraite
DEMON, Henri	Manoeuvre	- dº -	55a	—	—	16 a 10 m	
DESCHAMPS, François	Ouvr.en bois	- dº -	56a 1m	30,22,21	—	16 a 11 m	licencié à compter du 1-2-1[illegible] rappel[illegible] de la loi du 18-9-[illegible]
DOUX, Eugène	Frappeur	- dº -	55a 8m	22 a	—	16 a 9 m	
DRONEAU? Michel	A/chaudronnier	- dº -	55a 5m	30 a	—	20a 11 m	a demandé sa retraite
DUMAS, Gaston	Monteur	- dº -	55a 4m	28,20 a	1	23 a 2 m	- dº -
FERRE, Eugène	Ouvr.en bois	- dº -	55a 6m	—	—	15 a 7 m	
FOREST, Ernest	Tourneur	- dº -	55a 7m	2I,17 a	1	24 a 1 m	
GAILLOT, Charles	Chaudronnier	- dº -	56a 5m	2I,20,17	2	23 a 7 m	réformé le 22.11.[illegible]
GIRESSE, Pierre	Ouvr.en bois	- dº -	55a 4m	29,26 a	—	16 a 10 m	licencié à compter du 1-2-1[illegible] rappel[illegible] de la loi du 18-9-[illegible]
GOURMELIN, Joseph	Visiteur at.	- dº -	55a	—	—	2I a 6 m	
GRALL, Michel	A/chaudronnier	- dº -	55a	26	—	22 a 4 m	
GUILLION, Auguste	Ferblantier	- dº -	55a 1m	28	—	23 a 7 m	Mis à la retraite le 1.11.[illegible]
HELOU, Yves	Manoeuvre	- dº -	56 a	32,30,28	—	15 a 2 m	
JOUANNE, Léon	Ajusteur	- dº -	56a 5m	25 a 31,24 a	—	23 a 1 m	a demandé sa r[illegible]

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
KERAUTRET, François	Chaudronnier	at. de Tours	55a 11m	23 a	—	23 a 4 m	mis à la retraite le
LACHAUD, Jean	Ouvr. en bois	- d° -	55a 7 m	24,23 21,19	—	15 a 6 m	
LAVALETTE, Achille	Ajust.ressorts	- d° -	55a 9 m	29 a	—	22 a 11m	Mis à la retraite le 1-12-40
LE THIEC, Eygène	Tourneur	- d° -	56a 1 m	25 a	—	16 a 2 m	a demandé sa retraite
LHERITIER, Louis	Monteur	- d° -	55a 2 m	—	—	15 a 8 m	
MARTIN, Auguste	C.B.O.	- d° -	55a 2 m	—	—	12 a 2 m	
MATIFET, Cyprien	Ferreur	- d° -	56a	31,25 18	1	17 a 9 m	licencié à compter du 1-2-41 (application de la loi du 19-9-40)
MERIGUET, Eugène	Ouvrier	- d° -	55a 10m	29,27	—	23 a 9 m	Mis à la retraite le 15-10-40
MONTADON, Emile	Forgeron	- d° -	56a 5m	29,17	1	16 a 1 m	Mis à la retraite le 1-11-40
MUNAC, Edouard	Ouvr.en bois	- d° -	55a 1 m	21	—	16 a 4 m	Mis à la retraite le 1-11-40
Néhos Marcel	tourneur	d°	55 a 1 m	28	-	7 a 7 m.	a demandé sa retraite
NADAUD, François	Manoeuvre	- d° -	56 a 4 m	14 a	1	12 a 6 m	
NOUEL, Pierre	S.C.B.M.	- d° -	56 a 1m	28 a	—	16 a 4 m	
OLIVAUD, Alphonse	Mouleur	- d° -	55a 4m	26 a	—	15 a 7 m	a demandé sa retraite
PATOIT, Désiré	A/chaudr.	- d° -	56a 4m	25,22a	—	18 a 6 m	
PERAUD, Eugène	Tourneur	- d° -	55a 4m	29	—	20 a 11 m	
PERRIER, Emile	Ferreur	- d° -	55a 3m	23,15 14 a	2	16 a 8 m	
PITAULT, Albert	Mouleur	- d° -	55a 3m	29,20 a	1	15 a 10 m	
ROUSSELOT, Jean	A/ouvrier	- d° -	55a 4m	26,21	—	15 a 7 m	a demandé sa retraite
SKIWBINSKI, Ernest	Ferreur	- d° -	55a	27 a	—	17 a 10 m	- d°-
SOUZAIS, Pierre	Ouvr. en bois	- d° -	55a 8m	19 a	1	15 a 6 m	
DOISEAU, Alfred	Ferreur	- d° -	55a 4m	—	—	17 a	Mis à la retraite par [illegible] le 1-5-40.
		Ateliers de Périgueux					
BOSCOUZAEIX, Jean	Forgeron	at.Périgueux	55a 2m	21,18a	1	23 a 6 m	
COUSTILLAS, Henri	C.M.O.	- d° -	55a 2m	26,25 15 a	1	21 a 7 m	
GADAUD, Jean	Monteur électr.	- d° -	55a 5m	—	—	24 a 7 m	a demandé
MARIDAT, Frédéric	Ajust.monteur	- d° -	55a 5m	—	—	21 a 7 m	a demandé
PERIER, Henri	Manoeuvre	- d° -	55a 6 m	17 a	1	13 a 11 m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
SAUTIE, Daniel	Ajust.monteur	Etablissement du 5e Electrique 1er Arrondissement Gr.712 de Narbonne	55 a 1m	31 a	—	7 a 5 m	

4° - AUTRES AGENTS HOMMES

		1er Arrondissement					
PRADEAU, Alfred	Employé	Bureau AMT Orléans	55a 3m	15 a	1	21 a	
DOUSPIS, Clément	SCBM	Dt Paris	56a	26 a	—	19 a 8 m	licencié à compter du 1.2.41 (application de la loi du 18.9.40)
LEYSSENNE, Léonard	Man.spéc.	- d° -	55a 5 m	—	—	20 a 3 m	
MOY, Louis	A/ouvrier	at.Dts Vitry	55a 5m	27,26a	—	19 a 3 m	
NOYEL, Jean	Ajusteur	- d° -	55a1m	29 a	—	20 a 6 m	Etat d'obésité marqué qui ne lui permet pas de continuer son travail dans des conditions satisfaisantes.
MURAT, Auguste	Chaudronnier	Dt Vierzon	55a 1m	32,30	—	20 a 5 m	
BERNART, Gustave	S.C.B.O.	- d° -	56a	—	—	20 a 4 m	
RIVIERE, Victor	Ouvrier	- d° -	56a	—	—	20 a 4 m	
LAROCHE, Henri	S.B.B.M.	Dt Châteauroux	55a 2m	—	—	20 a 3 m	
SARRADIN, Auguste	Manoeuvre	Ent.Paris	55a 5m	28,25	—	19 a 3 m	
RONNAY, Henri	C.B.O.	Ent.des Aubrais	56a 6m	21	—	20 a 6m	
CHASSAGNE, Antoine	Ferreur	- d° -	55a 7m	29	—	20 a 7 m	
BRUNET, Emile	Man.spéc.	- d° -	55a 4m	19	—	20 a 7 m	
PESCHARD, Paul	Manoeuvre	- d° -	55a 8m	—	—	19 a 4 m	Inapte à tout service
CUQ, J-Bte	Chef de groupe	Ent. Juvisy	55a 7m	26,22a	—	20 a 2 m	apte à continuer son service normal
ERACHE, Lucien	Man. spéc.	- d° -	55a 9m	31,30a	—	20 a 3 m	
[illegible]	Charron	Ent.Vierzon	55a	19,17a	1	20 a 8 m	
[illegible]	Manoeuvre	Ent.Bourges	55a 3m	—	—	20 a 7 m	
		2e Arrondissement					
	SCBO	Dt Montluçon	55a 2 m	—	—	20 a 2 m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
BONNET, Alfred	Ajusteur	Dt Montluçon	55a	—	—	20a 2 m	
DAUTRY, Adrien	- d° -	- d° -	55a 4m	—	—b	20a 2 m	
GAZU, Alphonse	Tourneur	- d° -	55a 8m	—	—	20a 8 m	
BERTRAND, Antoine	- d° -	Dt d'Ussel	55a 8m	—	—	19a 11m	
NIFLE, Vincent	Man.spécialisé	- d° -	55a 1m	20a	1	20a	
AUCANTE, Jean	Ouvrier	En.la Loue	55a	—	—	19a	
FAVARD, Jean	S.C.B.O.	- d° -	55a 1m	26a	—	20a 6 m	
LEGOND, Pierre	A/ouvrier	- d° -	55a 5m	—	—	20a 7 m	
SUPPLIGEAU, Lucein	S.C.B.M.	- d° -	55a 6m	20a	—	20a 5 m	
DUPEYRAT, Auguste	Ouvrier	Ent. Ussel	55a 2m	—	—	20a 1 m	
MOUTIER, Charles	- d° -	- d° -	55a	18 a	1	20a 1 m	
DAFIX, Albert	- d° -	Ent.La Loue	56a	—	—	19a 10 m	
MARTINET, Jean	A/ouvrier	- d° - 3e Arrondissement	55a 7m	17a	1	20a 5 m	réformé
BEAUFILS, Gabriel	A/monteur	Dt Tours	56a	—	—	19a 7 m	
MARTIN, Maurice	Manoeuvre	Dt d'Angoulême	55a 5m	—	—	20a 2 m	licencié à compter du 1.2.41 (appl.on de la loi du 17.9.41)
BROSSARD, Georges	Ouvrier	Ent. Tours	55a 8m	—	—	20a 5 m	
CLISSON, Marcel	Manoeuvre	- d° -	55a 8m	25 a	—	16a 7 m	
DELABESSE, Maurice	- d° -	- d° -	56a 4m	21,16 14ans	2	19a 5 m	
GUERIF, Maurice	Ouvrier	Ent.St-Pierre	55a 6m	—	—	20a 7 m	
RESSEAULT, Constant	- d° -	- d° -	55a 5m	28 a	—	20a 8 m	licencié à compter du 1.2.41 (appl.on de la loi du 17.9.41)
BRENIER, Louis	Chef visiteur	Ent.ANgoulême 1e Arrondissement	55a 2m	21 infirme	1 infirme	20a 6 m	
BREDIER, François	Ouvrier	Dt Limoges	55a 5m	28,19	—	18a 5 m	
ROUX, Louis	Manoeuvre	- d° -	55a 8m	20,19 17 ans	1	20a 7 m	
ASTARIE, Charles	C.B.M.	Dt Brive	56a 1m	—	—	20a 2 m	
BENOIT, Baptiste	Manoeuvre	- d° -	55a 1 m	—	—	19a 4 m	
DUMOND, Antoine	- d° -	- d° -	55a 3 m	—	—	20 a3 m	
LACAZE, Albert	Manoeuvre spéc.	Dt Capdenac	55a 3 m	—	—	19 a 4m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
CHAIZEMARTIN, René	Contremaître	ent.Puy-Imbert	56a 3m	20 a	1	20 a 3 m	
ROUSSEAU, Léonard	Manoeuvre	ent.Limoges	55a 5m	—	—	20 a 8 m	licencié à compter du 1-2-41 (application de la loi du 17-9-40)
DELPEYROUX, François	Man.spécialisé	ent.Brive 5e Arrondissement	56a 3m	27,26 19 a	1	19 a 3 m	
BERNEDE, André	- d° -	Dt Bordeaux St-Jean	55a 6m	—	—	20 a 8 m	
SAURE, François	Ajusteur	Dt Bordeaux Bastide	55a 3m	21 a	—	19 a 1 m	
SOUMOULOU, Jean	A/ouvrier	Dt Mont de Marsan	55a 8m	29,23 a	—	19 a 4 m	
LARROUY, Jacques	Manoeuvre	Dt Puyôo	55a 4m	17 a	1	20 a 8 m	
SENTIS, Clovis	- d° -	Dt Agen	55a 4m	—	—	19 a 4 m	
PICARD, Camille	Menuisier	Ent.Bordeaux St-Jean	55a 4m	22a	—	19 a 6 m	
COUSIN, Jean	Leveur	ENt. La Bombe	55a 6m	—	—	20 a 6 m	
JAUVINIEN, Charles	Ferreur	Ent.Coutras	55a 8m	29,27 25,23 19 ans	1	20 a 4 m	
MAZE, Pierre	Menuisier	- d° - 6e Arrondissement	55a	—	—	20 a 7 m	
JOURNOU, François	Employé ppal	Dt Toulouse	55a 1m	—	—	19 a 7 m	
CLEMENT, Pierre	C.B.O.	Dt Tarbes	55a 6m	—	—	24 a 1 m	
POMIES, Joseph	Sellier	Ent.Pau	55a	—	—	20 a 1 m	
ST-BLANCAT, Etienne	Visiteur	Ent. Toulouse Ateliers de Tours	55a 8m	28 a	—	20 a 7 m	
BOURGES, Eugène	A/chaudr.	at. de Tours	55a 1m	—	—	19 a 7 m	
FROMENTEAU, Pierre	A/ouvrier	- d° -	55a	22 a	—	21 a 7 m	
MARCHAND, Julien	Frappeur	- d° - Ateliers et Magasin de Périg.	55a 1m	26a	—	20 a 3 m	
GRANDCHAMPD, Albert	Manoeuvre	Mg.Mat. Périgueux	55a 7m	17a	1	20 a 2 m	a demandé sa retraite
BEYNEIX, Pierre	C.B.O.	at.Périgueux	55a 5 m	28a	—	18 a 11 m	
BOSC, Elie	Soudeur	- d° -	55a	26,22	—	19 a 11 m	
LAGARDE, Louis	Visiteur d'atelier	- d° -	55a	—	—	18 a 10 m	
SIGALA, Henri	C.B.O.	- d° -	56a	34,33	—	18 a 6 m	
CASTAN Clément	Man.spéc.	- d° -	56a 6m	28,22,16 a 18 ans	2 petits enf. 10 et 9 ans	18 a 11 m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
ROBERT, Gaston	Manoeuvre spéc.	at. Périgueux	56a 3m	16 a	1	20 a 3 m	
BODET, Etienne	Ajusteur	at. Bordeaux	55a 6m	29 a	—	20 a 8 m	
CAUMON, Abel	Tubiste	- d° -	55a 8m	23 a	—	20 a 8 m	
HUREAUD, Henri	Peintre	- d° -	55a 4m	20 a	1	20 a 1 m	
IDRAC, André	Frappeur	- d° -	55a 4m	28,19 a	1	19 a 5 m	
BERGERET, Julien	A/électricien	1e Electrique 6e arr. S/st. Coarraze Nay	55a 7m	28 a	—	20 a 2 m	
LONCA, Pierre	Garde-vanne	Usine de Soulom	56a 2m	1 fils militaire	—	24 a 2 m	
LONGUEVILLE, Gaston	S/Inspecteur	Sce Général (Secrétariat)	56a11m	—	—	20 a 4 m	

5° - AGENTS FEMMES

FORTIER							
FAUCHER, Maria	Manoeuvre	1er Arrondist. Ent. Paris	55a 1 m	33 a	—	20 a 6 m	
LAVIE, Marguerite	Employée	- d° -	55a 2 m	—	—	22a 8 m	
MARTELET, Florentine	Manoeuvre spéc.	- d° -	55a 4 m	28 a	—	19 a 6 m	
OUSTRY, Adrienne	manoeuvre	- d° -	55a 5 m	29,27 25 ans	—	21 a 8 m	
HURGON, Marguerite	- d° -	2e Arrondissement Ent. Aurillac	56a 1 m	18 a	—	20 a 7 m	
FORTIER, Marie	- d° -	3e Arrondissement Dt Tours	55a 7 m	30,23 19,15 a	2	21a 10 m	
DANIC, Joséphine	- d° -	Dt Angoulême	55a 5 m	—	—	20 a 7 m	
LEGER, Rachel	- d° -	- d° -	55a 3 m	33,31 20 a	—b	23 a 8 m	
CHAMMEL, Mélanie	- d° -	Dt Coutras	55a 6 m	31	—	20 a	
CAZILHAC, Thérèse	- d° -	4e Arrondisst. Ent. Limoges	55a 2 m	—	—	20 a 6 m	
VIGIER, Léontine	- d° -	5e Arrondissement Ent. Bordeaux St-Jean	55a 2 m	29,27 25 a	—	23 a 6 m	

Nom & prénom	Fonction	Résidence	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Durée de l'affiliation	Observations
DINAND, Eugénie	~~Manoeuvre~~ [Expéditionnaire]	at. Tours [Ateliers de Tours]	56 a 9 m	—	—	20 a 7 m	
POITEVIN, Désirée	Manoeuvre	- d° -	55 a 1 m	—	—	22 a 8 m	

MINUTE

Paris, le septembre 1940

MATERIEL ET TRACTION
EXPEDIE LE
26 SEPT 1940
SECRETARIAT

TRÈS URGENT

Pa

RECENSEMENT DES AGENTS DE PLUS DE 55 ANS NE REMPLISSANT PAS LES CONDITIONS POUR LA RETRAITE -

Messieurs les Ingénieurs Chefs d'arrondissement et d'ateliers,

Vous avez reçu copie de la lettre D 92 du 24 septembre 1940 relative au recensement à la date du 30 septembre des agents du cadre permanent âgés de plus de 55 ans et qui ne remplissent pas les conditions pour la retraite.

Prière d'adresser pour le 2 octobre (délai de rigueur) à chaque Chef de Division ou Subdivision intéressé, dans la forme prévue par la lettre mentionnée ci-dessus et avec vos propositions, la liste par établissement des agents en cause, en distinguant:

1°) - les anciens militaires,
2°) - les anciens auxiliaires,
3°) - les agents révoqués à la suite des grèves de 1920, ou pour une raison similaire et repris,
4°) - les autres agents hommes,
5°) - les agents femmes.

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
26 SEPT 1940
SECRÉTARIAT

LE CHEF DU SERVICE
DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

26.9.40

- 1 pièce jointe.

Copie pour les Divisions et Subdivisions

Avec prière d'examiner et de faire parvenir (~~vouloir bien retourner~~) les propositions (listes et) des arrondissements, avec celles de son propre service régional, le 4 octobre (délai de rigueur), au bureau du Personnel.

Copie pour Atelier Central de Mécanographie

S.N.C.F.

REGION DU SUD - OUEST

P.92

Recensement des agents de plus de 55 ans ne remplissant pas les conditions pour la retraite

PARIS, le 24 Septembre 1940.

INTERMEL ET TRACTION
25 SEP 1940
SECRÉTARIAT

Messieurs les Chefs des Services EX - MT - VB,

URGENT

Je vous demande de bien vouloir faire, à la date du 30 Septembre 1940, le recensement de tous les agents en service, hommes et femmes, du cadre permanent, âgés de plus de 55 ans, ne remplissant pas les conditions pour la retraite.

Ce recensement sera fait, par arrondissement et par établissement, en distinguant les catégories d'agents ci-après :

1°)- anciens militaires,
2°)- anciens auxiliaires,
3°)- agents révoqués à la suite des grèves de 1920, ou pour une raison similaire et repris,
4°)- autres agents hommes,
5°)- agents femmes.

Je vous demande de m'adresser, en même temps, vos propositions en ce qui concerne le départ éventuel de ces agents en application de la loi du 18 Septembre 1940.

Au recensement sera annexé un tableau, du modèle ci-après, donnant, par catégorie, la liste nominative des agents en cause ainsi que vos propositions.

Nom et Prénoms	Fonction	Résidence	Date de naissance	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Observations diverses	Propositions

Je vous demande de m'adresser les renseignements ci-dessus le 5 Octobre au plus tard.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION
L. DUMAS

Copie à MM. les Chefs d'Arrondissement.

S.N.C.F.

REGION DU SUD - OUEST

D.93

Recensement des agents à réformer

PARIS, le 24 SEPTEMBRE 1940.

Messieurs les Chefs des Services EX, MT, VB,

Je vous demande de bien vouloir faire, à la date du 15 Octobre 1940, le recensement de tous les agents en service, hommes et femmes, du cadre permanent, âgés de moins de 55 ans, dont l'activité est déficiente et dont, à votre avis, la mise à la réforme devrait être poursuivie.

Ce recensement sera fait, par arrondissement et par établissement, en distinguant les catégories d'agents ci-après :

1°)- agents ayant déjà fait l'objet d'une proposition de réforme et maintenus en service à la suite d'une décision de l'Autorité médicale ou de la Commission de réforme;

2°)- agents ayant fait l'objet d'une proposition de réforme, en cours;

3°)- autres agents à mettre à la réforme à votre avis.

Au recensement sera annexé un tableau du modèle ci-après donnant, par catégorie, la liste nominative des agents en cause, ainsi que vos propositions.

Nom et Prénoms	Fonction	Résidence	Date de naissance	Age	Age des enfants	Nombre des enfants à charge	Observations diverses	Propositions

Je vous demande de m'adresser les renseignements ci-dessus le 25 Octobre au plus tard.

LE DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION

L. DUMAS

Copie à MM. les Chefs d'Arrondissement.

SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS.

Service Central du
Personnel

lère Division

Objet:
Licenciement d'agents du
cadre permanent.
Réf.: P.3.686

Paris, le 30 Septembre 1940.

VII

Messieurs les Directeurs de l'Exploitation des Régions,
Messieurs les Directeurs des Services Centraux,
Messieurs les Secrétaires Généraux des Compagnies.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la loi du 18 Septembre 1940 étendant au personnel des Chemins de fer les dispositions de la loi du 17 Juillet 1940 dispose que :

"Art. 1er - Pendant une période qui prendra fin le 31 Octobre "1940, les fonctionnaires et agents du cadre permanent de la Société "Nationale des Chemins de fer français pourront être licenciés, "nonobstant toutes dispositions législatives ou contractuelles con- "traires.

"La décision sera prise par le Secrétaire d'Etat aux Commu- "nications sur la proposition de l'autorité à qui appartient la no- "mination et sans autres formalités.

"Art. 2 - Les fonctionnaires et agents licenciés dans ces condi- "tions percevront, pendant une période de trois mois, le traitement, "l'indemnité de résidence, l'indemnité spéciale temporaire et les "allocations pour charges de famille dont ils bénéficiaient".

L'article 3 annonce un décret destiné à fixer les conditions dans lesquelles les agents visés par cette loi seront mis à la retraite ou placés en congé spécial de disponibilité. Ce décret, dont le projet est adressé au Secrétaire d'Etat aux Communications, prévoit des dispositions analogues à celles du décret du 18 Septembre 1940 concernant les fonctionnaires de l'Etat; vous en trouverez ci-joint un exemplaire.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir pour le 8 Octobre vos propositions indiquant les fonctionnaires et agents auxquels vous estimez qu'il y a lieu d'appliquer la loi du 18 Septembre 1940. Chacune de vos propositions devra être accompagnée des justifications nécessaires et indiquer la situation de famille, la durée de service comptant pour la retraite, et l'âge des intéressés.

Le Directeur du Service Central P,

SOCIETE NATIONALE DES
CHEMINS DE FER FRANCAIS

COPIE

Le Président du Conseil
d'Administration

Réf: D.4.166/13

Paris, le 5 septembre 1940

Monsieur le Ministre,

Une loi du 17 juillet 1940 a prévu que, pendant la période qui pourra prendre fin le 31 octobre 1940, les Fonctionnaires et Agents de l'Etat pourront être relevés de leurs fonctions nonobstant toutes dispositions législatives ou réglementaires contraires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il pourrait souhaitable qu'un certain nombre de Fonctionnaires ou Agents qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être mis à la retraite ou réformés puissent être cependant rayés des cadres de la Société Nationale.

Il s'agit notamment d'agents qui, sans avoir commis des fautes précises relevant du Conseil de discipline, exercent, sur leurs camarades une action néfaste pour le rendement et la discipline. Un grand Service Public comme le Chemin de fer ne peut pas conserver des éléments en qui il ne peut avoir confiance.

Nous désirerions également nous séparer des Fonctionnaires Supérieurs dont l'activité n'est plus suffisante ou dont nous n'avons plus l'emploi.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous proposer de faire adopter le projet de loi ci-joint.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

P. le Président du Conseil d'Administration
le Vice-Président
Signé: GRIMPRET

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat aux Communications

électriques — Semaine du 23 au 28 Mai 1927

Organes	Types de machines		Nombre d'avaries — Avant la semaine — Par Constr.	Avant la semaine — Total	Dans la semaine — Nombre — Total	Dans la semaine — Nombre — Par Constr.	Dans la semaine — Détails	Observations
Moteurs de traction — Avaries diverses concernant entre bobinet etc.	23101 à 23180	moteurs G&Co	6	14				
		" CFTH	2					
		" FACEJ	6					
	BB 1 à 80	" G&Co		5				
		" CFTH	3					
		" Schneid	2					
	BB 101 à 180	" Suisses						
		" Ornans						
	BB 201 à 240	" Dicker						
		" SACM						
		" CEF						
Compresseurs	23101 à 23180 BB 1 à 80	" G&Co	1	40				
		" CFTH						
		" Schneid	39					
	BB 101 à 180	" Suisses		16				
		" Ornans	16					
	201 à 240	" Schneid						
Ventilateurs	BB 1 à 80	" G&Co	1	9				
		" CFTH	4					
		" Schneider	4					
	BB 101 à 180	" Suisses		4				
		" Ornans	4					
	201 à 240	" DK 55						
Groupes moteurs générateurs	23101 à 23180	moteurs		4	1	Z 23144	19397 Kms.	
		génératrices		1				

Vitry le 28 Mai 1927

Le Chef d'Atelier de Dépôts de Vitry

Renseignements fournis par les Etablissements
au moment du licenciement

—

Magnolon	—
Dardeau	agent très fatigué
Terreau	se déclare fatigué demande à partir
Deschamps	Service médiocre rendement faible
Giresse	- d°
Mahfet	Service très médiocre. rendement insuffisant
Dorispis	Agent peu actif. à rehaiter
Martin	Agent fatigué
Reseault	Agent très fatigué - demande à partir
~~Rousseau~~	décédé 15. 2-41

Liste des agents licenciés en application de la loi du 18.9.40.

loi du 18.9.40
20.10.40.
11.10.41
23.10.40

Nom et Prénom	Emploi et résidence	Sous catégorie	Jour J	Observations
	Agents âgés de 55 ans. (rendement insuffisant)			
Magnolon Claude	manœuvre Ent Paris	A4	22.11.40.	Dem: du Direct du H.H.41 Tableau n°10
Dardeau Eugène	ouvrier - St Pierre		23.11.40.	—
Texereau Jules.	ouvrier - St Pierre		— d° —	—
Deschamps François	ouvrier bois - Tours		19.11.40.	—
Liresse Pierre	— d° — Tours		— d° —	—
Matifet Cyprien	ferreur - Tours		— d° —	—
Doussin Clément	S/CBM - Paris		20.11.40.	—
Martin Maurice	manœuvre Angoulême		23-11-40	—
Resseault Constant	ouvrier - St Pierre		— d° —	—
Rousseau Léonard	manœuvre - Limoges		21-11.40.	— décédé
	Agents ayant exercé une action néfaste sur le rendement et la discipline			
loi du 18.9.40 Aubiroux Germain	S/CBO - Brive	C2	20.11.40.	Dem: du Direct du H.H.41 tableau n°10
loi du 18.9.40 Audinet André	ouvrier - Périgueux	C2.	23.11.40.	—

Nom et Prénoms	Emploi et résidence	Sous Catégorie	Jour J	Observations
	Agents ayant exercé une action néfaste sur le rendement et la discipline (menées antinationales)			
Bonnin J Gabriel	man. spéc _ Bordeaux	C2	20.11.40. R 18.9.44	Tableau n° 10. D^on du Direct du 4.4.41
Briault Louis	ouvrier _ St Pierre	C2	23.11.40.	—
Desmazes Albin	ajusteur _ St Sulpice	C2	25.11.40.	—
Ducloup Sylvain	E/mécanicien _ Limoges		4.12.40.	—
Dupuy Marc	cond^r électricien _ Foix		1.11.40.	—
Fouillou Julien	ouvrier _ Brive		26.11.40.	—
Joseph Antoine	mécani^e m^vres _ B^x St Jean		29.11.40.	—
Lascaux Henri	ouvrier _ Périgueux		22.11.40.	—
Maurel Aristide	ouvrier _ Périgueux		22.11.40.	—
Olivier Marius	ouvrier _ Poitiers	D	11.12.40	—
Quinton Marcel.	mécanicien _ Limoges	C2	4.12.40.	—
Raison Marcel	a/ distributeur St Pierre	D	1.11.40.	Réadmis 18.9.44
Roche Louis	soudeur _ Castres	C2	23.11.40.	—
Valade Jean	charron _ Périgueux	C2	— d° —	—
Sourdey Robert	ouvrier _ Atel de Périg^x	C2	20.7.41	Tableau n° 30. D^on du Directeur des 8 et 9.9.41
Navailles Louis	ouvrier _ D^ot B^x St Jean	C2	21.7.41	—
Maly Alfred	ouvrier _ Ent B^x la B^de	D	20.7.41	—
Llech Fernand	chauff de route _ D^ot Narbonne	C2	20.7.41	—
Griset Fernand	aide. leveur _ Ent B^x St Jean	C1	23.7.41.	—

v. suite p. 3

Nom et Prénoms	Emploi et résidence	Sous Catégorie	Jour J	Observations
Lacombe Pierre	visiteur _ Ent Juvisy	C2	20.7.41	Réadmis le 20.9.44 — Tableau n° 30 _ D^on du Directeur des 8 et 9.9.41
Bouisc Albert	man. spéc _ Ent Perpignan	C2	21.7.41	—
Bru André	ouvrier _ D^ot B^x St Jean	D	21.7.41	—
Cantelaube Jean	ouv. Ent B^x St Jean ~~E/mécanicien _ Narbonne~~	D	23.7.41	—
Soumeillan Jean	E/mécanicien _ Narbonne		26.7.41	—
Torralba y Vendrell Ange	man. D^ot B^x St Jean		21.7.41	—
Mousset Luce	ouv. électr _ At. D^ots Vitry		31.8.41	Tableau n° 33 _ D^on du Directeur du 22.9.41
Hernot Albert	charron _ Ent. Juvisy	C2	17.8.41	—
Rouquet F^cois	a/électricien . Villefranche	D	11.9.41	—
Sainte _ Cluque Auguste	m^cien de route _ Béziers	C2	11.9.41	—
Villanove Lucien	E/conduct. électr. Villefranche	C2	13.9.41	—
Visage André	mont électr _ At. D^ots Vitry	D	12.9.41	—
Ferret Henri	marqueur _ Argenton	C2	18.10.41	Tableau n° 38 _ D^on du Directeur du 27.10.41
Roux Fernand	ouvrier _ Argenton	C2	20.10.41	—
Melle Vinot Henriette	Employée _ Eygurande	C2	24.10.41	—
Durand Camille	ajusteur _ Limoges	C2	_ d° _	—
Fritsch Émile	S/CBO . Castres		22.10.41	—
Bentéjac Albert	man. spéc. B^x St Jean	C1	11.12.41	Tableau n° 47 _ D^on du Directeur du 14.12.41
Joubert Émile	ouvrier _ D^ot _ d° _	D	12.12.41	—
Lasserre Marcel	man. D^ot B^x St Jean	D	11.12.41	—

v. suite p. 4

H/

Nom et Prénom	Emploi et résidence	Sous Catégorie	Jour J	Observations.
+ Roques Paul.	Chaudronnier Dôt Bx Bastide	II	11.12.41	Tableau n° 47 - Don du Directeur du 14.12.41
+ Tourtin Emile	E/mécanicien - Cahors	B_1	4.12.41	— Rivalt{
+ Serra Manuel.	a/electricien - S/Ston Tournemire	II	19.12.41	Tableau n° 1 Don du Directeur du 2.1.42.
+ ~~Bordo~~ Bordedebat Fernand	c/electricien Dôt Tarbes	C^2	18.4.42	Tableau n° 25 - Don du Direct du 5.5.42
+ Planeille Victor	a/ouv. Dôt Villefranche VB	C^2	30.5.42.	Tableau n° 33 - Don du Direct du 16.6.42.
+ Babrau Jean	ouvrier. Dôt Béziers	B^1	9.3.43.	Tableau n° 15 - Don du Direct du 4.3.43.
+ Arnouilh Lucien	S/chef visiteur - Ent Paris	A_3	20.4.43.	Tableau n° 33 - Don du Direct du 26.5.43
+ Coulombeix Henri	mont. électric - Dt Paris	B^1	18.4.43.	— d° —

(1944)

Renseignements fournis

par les arrondissements

13.6

BORDEAUX, le 24.11.44

S.N.C.F.
Région du Sud-Ouest

MATERIEL & TRACTION
5e Arrondissement

Vp

Division du Service Général

(PA2)

-:-:-

Je vous confirme un télégramme de ce jour ainsi conçu :

Réponse à télégramme du 23.11.44.
N'avons reçu aucune demande de réintégration de MARTIN Maurice du Dépôt d'Angoulème.

L'INGENIEUR C.A.M.T.

MATERIEL & TRACTION
REÇU
27 NOV. 1944
Service Général (Personnel)

e

TOURS, le 23 Novembre 1944

Ap - M.le Chef du Sce du Matériel et de la Traction

- Division du Sce Général -

Je vous confirme notre dépêche de ce jour ainsi conçue (réponse à votre télégramme du même jour).

"Les ex-ouvriers DESCHAMP François
GIRESSE Pierre
et MATIFET Cyprien

n'ont pas demandé leur réintégration.

L'Ingénieur adjoint des ateliers

GT. Dépôt de Paris Mapuolou n'a pas demandé sa readmission

— Entr. de Paris Donspes — do —

800 b 24/11 Bordeaux Ojea, à Dax. I CH MT à Dr Régionale MT

11h10 "Réponse à télégramme du 23-11-44, n'avons reçu aucune demande, de réintégration de Martin Maurice du dépôt d'Angoulême.

Traction

720 17.0 23.11 Tours Paris I. Chef ateliers à Service Général MT

Matériel et Traction

Les ex-ouvriers Deschamps François, Gervais Pierre, Matifet Cyprien n'ont pas demandé leur réintégration

4 19,10 Comf Paris I CAMT à Dion Subord

Ar.-Or. PAD

23.11.44

Suite à votre dépêche n'avons pas reçu de demande de réintégration de Dardeau Eugène et Terreau [illegible] ex ouvrier de l'entretien de St Pierre - Nous avons transmis votre dépêche à l'arrond de Bordeaux afin qu'il se renseigne par Martin d'Angoulême.

Traction

Personnel

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST

EXPEDITEUR

Ingr gal Beau ~~pl~~

DESTINATAIRE

Arrt M T
à Tours

Remis au P.R.I. à h m

Message passé à: Ge 14 h 08

5530

le 194

MATÉRIEL & TRACTION
REÇU
24 NOV. 1944
Service Général (Personnel)

MESSAGE TELEPHONE (1)

Texte du Message (suite au verso)

Prière vous indiquer par téléphone ou par message si Dardeau Eugène et Tezereau Jules ex ouvrier de l'entretien de St Pierre et Martin Maurice du Dépôt d'Angoulême ont demandé leur réintégration

Visa du fonctionnaire qualifié:

Signature de l'Expéditeur:

(1) le message urgent est barré d'un trait au crayon rouge.

14863 40/E Lith ACM 2.5.40.

S.N.C.F.
REGION DU SUD-OUEST

EXPEDITEUR

1er Général
Beau Pd MT

DESTINATAIRE

Atchers Tours

Remis au P.R.I. à h m

Message passé à: 60

14.05

5531

le 194

MESSAGE TELEPHONE (1)

24 NOV. 1944

Service ... Personnel)

Texte du Message (suite au verso)

Prière nous indiquer par téléphone ou message si les ex-ouvriers Deschamps François, Giresse Pierre et Matifet Cyprien ont demandé leur réintégration

Visa du fonctionnaire qualifié:

Signature de l'Expéditeur:

(1) le message urgent est barré d'un trait au crayon rouge.

14843 40/E Lith ACM 2.5.40.

21/15

S.N.C.F.

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5° Arrondissement

Bordeaux, le 22/11/1944

Monsieur le CHEF DU SERVICE
du Matériel et de la
Traction
(Division du Sce Général)
PA2

Vp

3 PIECES

REINTEGRATION.-

Suite à votre transmission PA2 du 10.11.44 et à ma lettre Vp du 15.11.44.

Des renseignements ci-joints fournis par l'AMT de Tours et le dépôt d'Angoulême, il résulte que l'ex-manoeuvre MARTIN Maurice avait en 1940, époque de son licenciement, un rendement au-dessous de la moyenne (agent fatigué).

MARTIN est maintenant âgé de près de 60 ans.

Dans ces conditions, je ne juge pas opportun de le réadmettre dans le personnel de la SNCF.

L'INGENIEUR C.A.M.T.,

1/

ANGOULEME, le I8/II/44

Mr l'Ingénieur C A M T
BORDEAUX

REINTEGRATION
(Suite à votre lettre Vp du I5/II/44)

Je ne suis pas d'avis de réadmettre l'ex Manoeuvre MARTIN Maurice de notre dépôt licencié le 23/II/40 en raison de son rendement au dessous de la moyenne lors de son licenciement et de son âge actuel 60 ans(agent né le I9/4/85

LE CHEF DE DEPOT.

TOURS, le 13 NOVEMBRE 1944

2

III pe

- AMNISTIE -

- 1 fiche -

Monsieur l'INGENIEUR C.A.M.T.
à BORDEAUX

(Votre lettre du 2 courant)

Je vous adresse ci-joint une fiche de renseignements concernant le manoeuvre MARTIN Maurice, du dépôt d'ANGOULEME.

Nous ne possédons pas d'autres renseignements sur lui, son dossier ayant été envoyé au Service du Personnel.

L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

3

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

[redacted] agent licencié par arrêté ministériel [redacted] raison de l'insuffisance ou de la médiocrité [redacted] son service.

(Application de la loi du I8 septembre I940)

Nom et prénom: MARTIN Maurice

Emploi manoeuvre

Etablissement: dépôt d'ANGOULÊME

Date de naissance: 19 avril I885

Date d'admission S.N.C.F.

Charges de famille

Service de l'agent M.4

Nombre de jours de maladie dans les trois derniers mois de service
I938 : 133 jours
I939 : 43 jours
I940 : 27 jours

Date de licenciement: 23 Nov.I940

Motif de licenciement en I940: Agent fatigué. Je suis d'avis de le mettre à la retraite.

Avis du Chef d'Arrondissement sur la réintégration de l'ex-agent:

TOURS, le [redacted] novembre I944
L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

DEPOT DE PARIS

S.N.C.F. Orléans

Nous ne sommes pas d'avis d'envisager la réintégration de notre sous-chef de brigade de manoeuvre Douspis Clément en raison de son âge. Cet agent est né le 30.9.1884.

Zd

Transmis à M.le Chef
du Service MT.Division
du Service Général (PA 2)

Paris, le 30.10.1944

Le Chef de Dép

suite à ses lettres PA2 des 18 et 25.10.44.

D'accord avec le dépôt de Paris, il n'y a pas lieu, à mon avis de réintégrer le S.C.B.M. DOUSPIS Clément, cet ex-ent agent étant âgé de 60 ans.

Nous avons rappelé la question en ce qui concerne l'ex-manoeuvre MAGNOLON Claude, nous vous renseignerons dès réception.

Orléans, le 14.11.44
L'INGENIEUR C.A.M.T.

4

IV e Entretien de LIMOGES le 28 octobre 1944

2 p. j.

Monsieur l'Ingénieur Chef d'AMT
BRIVE

- REINTEGRATION DE CERTAINS AGENTS -
(Lettre PA2 du 13/10/44)

Le manoeuvre ROUSSEAU Léonard (figurant sur liste ci-jointe) licencié 21/11/40, est décédé le 15 février 1941.

Le Chef d'Entretien

TOURS, le 9 NOV. I944

III pe

- AMNISTIE - - 3 fiches -

MATERIEL & TRACTION
17 NOV. 1944
Service Général (Personnel)

Monsieur le Chef du Service
Matériel & Traction
DIVISION DU SERVICE GENERAL (PA)

- Réintégration d'agents qui ont été licenciés par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services. (Application de la loi du I8.9.40)

Suite aux lettres PA/2 des 6 et I8 Octobre I944.

Je vous adresse ci-joint trois fiches de renseignements concernant les ex-agents de notre arrondissement:

DARDEAU Eugène, ouvrier bois ent.St-Pierre

TEXEREAU Jules d° d°

RESSEAULT Constant, voilier d°

qui sont visés par lettres rappelées ci-dessus

Nous avons porté sur ces fiches les seuls renseignements que nous possédons, le dossier personnel des intéressés n'étant plus en notre possession et les documents qu'aurait pu avoir sur eux l'entretien de St-Pierre, ont été détruits lors des bombardements.

L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

sur agent licencié par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de son service.

(Application de la loi du I8 septembre I940)

Nom et prénom: TEXEREAU Jules

Emploi: ouvrier

Etablissement: entretien St-Pierre

Date de naissance: 18 août I884

Date d'admission S.N.C.F.

Charges de famille

Service de l'agent : M.2

Nombre de jours de maladie dans les trois derniers mois de service: I938 : 12 jours; I939 : 13 jours; I940 : "

Date de licenciement: 23 Nov. I940

Motif de licenciement en I940: A ne pas maintenir en service sur sa demande. Se déclare fatigué. A mettre à la retraite.

Avis du Chef d'Arrondissement sur la réintégration de l'ex-agent: Agé de 60 ans. Je ne suis pas d'avis de réintégrer cet ex-agent.

TOURS, le 9 novembre I944

L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

sur agent licencié par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de son service.

(Application de la loi du I8 septembre I940)

Nom et prénom: DARDEAU Eugène

Emploi ouvrier bois

Etablissement: entretien St-Pierre

Date de naissance: 28 avril I885

Date d'admission S.N.C.F.

Charges de famille : néant

Service de l'agent : normal

Nombre de jours de maladie dans les trois derniers mois de service I938 - "
I939 - 18 jours
I940 - 39 jours

Date de licenciement: 23 Nov. I940

Motif de licenciement en I940: Ne pas maintenir en service Agent très fatigué. A mettre à la retraite

Avis du Chef d'Arrondissement sur la réintégration de l'ex-agent: Agé de 59 ans; je ne suis pas d'avis de reprendre cet agent qui était très fatigué au moment de son départ.

TOURS, le 9 novembre I944
L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

13 ans 10 m 14 j

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

sur agent licencié par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de son service.

(Application de la loi du I8 septembre I940)

Nom et prénom: RESSEAULT Constant

Emploi ouvrier voilier

Etablissement: entretien St-Pierre

Date de naissance: 30 avril I885

Date d'admission S.N.C.F.

Charges de famille "

Service de l'agent : normal

Nombre de jours de maladie dans les trois derniers mois de service I938 : "
I939 : 23 jours
I940 : I97 jours

Date de licenciement: 23 NOV. I940

Motif de licenciement en I940: A ne pas maintenir en service; agent fatigué; blessé en service du 8.5.40 au 5.11.40. A mettre à la retraite. Agé de 59 ans.

Avis du Chef d'Arrondissement sur la réintégration de l'ex-agent: Je ne suis pas d'avis de réintégrer cet ex-agent qui était très fatigué au moment de son départ.

TOURS, le 9 novembre I944
L'INGENIEUR PRINCIPAL C.A.M.T.

Mis à la retraite
1.1.45

K - Ap. TOURS le 9 Novembre 1944

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction
Division du Service Général - PA 2 -

Par votre annotation du 25.10.44 sur la lettre Pl Be du 16.10.44 de Monsieur le Chef du Service Administratif vous nous avez prié de vous faire parvenir les renseignements demandés par la lettre PA2 du 18.10.44 concernant la réintégration d'agents qui avaient été licenciés par Arrêté Ministériel "en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services".

3 agents de nos ateliers avaient été licenciés dans ces conditions, les ouvriers en bois :

DESCHAMPS François
GIRESSE Pierre
et l'ouvrier ferreur MATIFET Cyprien

Ci-après les renseignements qui nous ont été fournis par le chef direct de ces ex agents.

DESCHAMPS François - ouvrier en bois - né le 4.8.84 (60 ans)
Mis à la retraite le 1.9.39 et requis
Retraité le 19.11.40 définitif

Il semble que cet agent ait été mis à la retraite en raison de son âge et non pour insuffisance et médiocrité des services.
Etait utilisé comme ouvrier en bois.

GIRESSE Pierre - Ouvrier en bois - né le 21.5.85 - (59 ans)
Retraité et requis le 1.4.40
Retraité le 19.11.40
Admis à prendre sa retraite pour son âge et un faible rendement. Utilisé comme ouvrier en bois.

MATIFET Cyprien - ouvrier ferreur - né le 2.9.84 (60 ans)
Retraité et requis le 1.4.40
Retraité définitif le 19.11.40
Mis à la retraite pour son âge. Utilisé comme ébarbeur.

A mon avis leur réintégration serait inopportune.

La destruction de nos ateliers ne nous permet pas de plus amples précisions.

L'Ingénieur Adjoint des Ateliers

19 NOV 1944

Bordeaux, le 15 Novembre 44

27/ S.N.C.F

Région du Sud-Ouest

Matériel et Traction

5ème Arrondissement

Vp.

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction
(Division du Service Général
PA.2

- REINTEGRATION -

Suite à vos transmissions PA2 du 25.10.1944 et 10.11.44

Le manoeuvre MARTIN, Maurice d'Angoulême a été licencié pour insuffisance ou médiocrité de ses services, à une époque où les établissements de cette localité étaient rattachés à l'A.M.T. de Tours. Nous avons demandé le dossier de cet agent à cet arrondissement qui ne nous l'a pas encore fait parvenir.

Nous lui rappelons cette affaire en lui demandant de nous renseigner d'urgence et nous nous empresserons de vous renseigner à notre tour.

L'INGENIEUR C.A.M.T.,

a 59 ans

18 NOV 1944

Bp Entretien d'Ivry, le I5.II.44

Arrondissement M & T
ORLEANS

RE INTEGRATION D'AGENTS.

(Suite à votre transmission Zd du 28.IO 44. de la lettre du I6.IO des Services Administratifs.)

Le manoeuvre MAGNOLON Claude avait été admis le 7.7.I9I9 et congédié le I.5.20. Réintégré le 4.4.38, il avait été prévu pour être mis à la retraite le I5.5.40(lettre Pa du 9.2.40) en application des dispositions de l'art.I9 du décret du I2.II.38. La lettre ps du 29.7.40 annulait cette mise à la retraite et MAGNOLON était licencié le 1.11.40 par arrêté du 3I.IO.40 en application de la loi du I8.9.40. Ce licenciement lui a été notifié le 2I.II.40(lettre Pd du 23.I2.40).

Je ne pense pas que la réintégration de cet agent soit à envisager en raison de son âge (Né le 6.6.I883).

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE
CHEF de l'ENTRETIEN

ZD

Transmis à M. le Chef du Service M.T.
Division du Service Général - PA 2

(suite à la lettre PA 2 du 16.10.44 et à sa transmission du 14.11.44)

J'accorde avec l'Entretien d'Ivry, il n'y a pas lieu, à mon avis, de réintégrer le manoeuvre MAGNOLON Claude, cet ex. agent étant âgé de 61 ans.

Orléans, le 16.11.44
L'Ingénieur C.A.M.T

Paris, le 16octobre 1944

REGION DU SUD-OUEST

SERVICES ADMINISTRATIFS
P1/Be

LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS
à Monsieur le CHEF DU SERVICE DU
MATERIEL ET DE LA TRACTION

Le 5 octobre courant, je vous ai transmis pour application, la lettre P.1162 du 30 septembre du Service Central du Personnel, relative aux conditions de réintégration de certains agents qui ont été l'objet de mesures d'exclusive.

Je vous serais obligé de nous faire parvenir le plus tôt possible, pour être soumis à M. le Directeur du Service Central P, les dossiers des agents visés au 1° de cette lettre et dont la liste est ci-jointe.

VIEL

PA2
Copie pour AMT BRIVE
Avec prière de hâter l'envoi des renseignements demandés par lettre PA2 du 18.10.44 (2° § du 1°) en ce qui concerne ces agents.

LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL
Signé:...

IVe
Copie Entretien de LIMOGES
Pour faire le nécessaire d'urgence. Je vous ai donné le 26.10 copie de la lettre PA2 du 18.10.44.

Brive, le 27 octobre 1944
L'INGENIEUR CHEF D'A.M.T.

b4

S.N.C.F. Paris, le 7nov. 1944
Région du SUD-OUEST
SERVICES ADMINISTRATIFS
P1/Le

MINUTE

Le Chef des Services Administratifs
à
Monsieur le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

Réintégration

Comme suite à ma lettre du 16 octobre 1944, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire parvenir le plus rapidement possible les dossiers des agents qui avaient été licenciés par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leur service et dont la réintégration doit être soumise à l'appréciation de M. le Directeur du Service Central du Personnel en application de sa lettre P.1162 du 30 septembre 1944 qui vous a été transmise le 5 octobre.

Seule la réponse de votre service nous fait encore défaut.

P. LE CHEF DES SERVICES ADMINISTRATIFS
signé: CARRSAU

PA2 Copie pour ANT ORLEANS . TOURS . BRIVE .
BORDEAUX .
dº Ateliers de TOURS
Suite à transmission PA2 du 25.10.44 de la lettre des Services Administratifs du 16.
Avec prière de nous adresser de toute urgence les renseignements demandés.
Paris, le 1944
LE CHEF DE BUREAU PRINCIPAL
(PERSONNEL)

BUREAU DU PERSONNEL
EXPÉDIÉ LE
10 NOV 44

LL
23.1

.C.F.
du Sud-Ouest
iel et Traction

PA.2

PARIS, le novembre 1944

Monsieur le Chef des Services
Administratifs

MATERIEL ET TRACTION
EXPÉDIÉ LE
27 NOV 1944
SECRÉTARIAT

des I6.IO et 7.II.42

REINTEGRATION

1 liste
IO dossiers

Ci-joint des renseignements sur le cas de chacun des IO agents du Service du Matériel et de la Traction qui, âgés de plus de 55 ans, ont été licenciés par Arrêté Ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services. Aucun de ces agents ne me paraît devoir être réintégré.

Deux autres agents rayés des cadres pour service insuffisant et mauvaise volonté dans l'exécution du service, nous ont saisi d'une demande de réintégration, motif pris qu'ils avaient été déplacés antérieurement à la suite de menées antinationales.

Il s'agit de:

- l'ex-ouvrier électricien BLACHIER Gaëton, déplacé de l'entretien de Paris au dépôt de Séverac, rayé des cadres le I.I2.42 pour "rendement nul en général, mauvaise volonté dans l'exécution du service, refus d'obéissance et absence irrégulière". Il était âgé de 53 ans 6 mois et comptait 17 ans 8 mois 20 jours d'affiliation,-

- et de l'ex-manoeuvre LABEYRIE Rémy, déplacé du dépôt de Bordeaux-St-Jean au dépôt de Séverac, rayé des cadres le I.I2.42 pour "rendement presque nul, manque d'activité et absences fréquentes sans autorisation". Il était âgé de 48 ans 7 mois et comptait 22 ans 6 mois d'affiliation.

Je vous saurais gré de vouloir bien nous indiquer l'attitude à observer à l'égard de ces deux derniers agents.

Ci-joint les dossiers des intéressés.

LE CHEF DE LA DIVISION
DU SERVICE GENERAL

SERVICES ADMINISTRATIFS
PL/LE

Liste des agents qui avaient été licenciés par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services.

Nom et prénom	Grade	Résidence
MAGNOLOU Claude	Manoeuvre	Paris Cuis.
DARDEAU Eugène	Ouvrier	St-Pierre
TEXEREAU Jules	Ouvrier	St-Pierre
DESCHAMP François	Ouvrier en bois	Tours
GIRESSE Pierre	-d°-	-d°-
MATIFET Cyprien	Serreur	-d°-
DOUSPIS Clément	Sous-Chef de brigade de Manoeuvres	Paris Dépôt
MARTIN Maurice	Manoeuvre	Angoulême
~~RENAULT Constant~~	~~Ouvrier~~	~~St Pierre~~
~~ROUSSEAU Léonard~~	~~Manoeuvre~~	~~Limoges~~ décédé 15.2.41

Mr/JF

VII-PL

Béziers, le 5 Octobre 1944

Monsieur le CHEF DU SERVICE
du Matériel & de la Traction
(Division du Service Général - Personnel)

REÇU
7 OCT 1944
SECRETARIAT

MATÉRIEL & TRACTION
REÇU
16 OCT. 1944

REINTEGRATION

Une délégation syndicale du dépôt de Sévérac est venue m'entretenir du cas de 2 agents licenciés de ce dépôt et me soumettre, en même temps, une demande de réintégration en leur faveur.

Il s'agit de :

BLACHIER Gaston - ex-ouvrier au dépôt de SEVERAC - muté d'office du dépôt de Bordeaux-St-Jean à celui de Sévérac le 21.10.40. Rayé des cadres le 1.12.42 pour service insuffisant et mauvaise volonté (lettre Dp 135.07 du 2.10.42).

LABEYRIE Rémy - ex-manoeuvre au dépôt de SEVERAC - muté d'office de l'Entretien de Paris au dépôt de Sévérac le 21.7.40 - Rayé des cadres le 1.12.42 pour mauvaise volonté dans l'exécution du service et rendement presque nul (lettre Dp 135.07 du 2.10.42).

Ces agents avaient été mutés à Sévérac pour des motifs étrangers à leur activité professionnelle, mais ils furent rayés des cadres pour des raisons inhérentes au service.

En fait, les deux motifs restent toutefois liés entre eux et ces agents nous demandent leur réintégration au même titre que les autres agents déplacés d'office en même temps qu'eux.

BLACHIER est âgé de 55 ans ; LABEYRIE de 50 ans.

Vous voudrez bien estimer si dans un but d'apaisement, ces agents peuvent faire l'objet d'une réintégration, ce à quoi je n'aurais pas d'objection.

Je vous demande de bien vouloir me faire connaître votre décision.

L'INGENIEUR C.A.M.E.

34/7 3

SERVICE CENTRAL DU PERSONNEL — Paris, le 21 novembre 1944

-

1ère Division

-

PA

DB

Monsieur le Directeur de la Région du Sud-Ouest,

S.N.C.F. RÉGION DU SUD-OUEST 24 NOV 1944 N° 2581 SECRÉTARIAT-TRACTION

Par lettre n° P. 1162 du 30 septembre dernier, je vous ai demandé de m'adresser, avec votre avis, en vue de leur réintégration éventuelle, les dossiers des agents qui ont été, soit licenciés par arrêté ministériel en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services, soit révoqués antérieurement à l'Armistice sans que le jugement ayant prononcé leur condamnation ait fait mention du décret du 26 septembre 1939.

Pour me permettre de soumettre leur cas à M. le Ministre des Travaux Publics et des Transports qui prendra une décision, je vous serais obligé de bien vouloir hâter l'examen des dossiers des agents en question et me les faire parvenir sous la forme indiquée dans ma lettre sus-rappelée.

SERVICES ADMINISTRATIFS

Bureau du Personnel

P. LE DIRECTEUR,
LE CHEF DE LA DIVISION CENTRALE DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL

Transmis ...
à Monsieur le Chef du Service MT

Comme suite à notre communication du 16 octobre et en le priant de nous faire parvenir d'urgence sa réponse qui nous fait seule défaut.

Paris, le 25 NOV 1944

Le Chef des Services Administratifs

répondu le 29.11.44

SUD-OUEST
RECTION

Pl/Le

Paris, le 19 DEC 1944

Monsieur le Chef du Service du Matériel
et de la Traction,

Suite à votre lettre "PA2" du 27 novembre dernier m'adressant les dossiers des agents âgés de plus de 55 ans qui ont été licenciés en raison de l'insuffisance ou de la médiocrité de leurs services.

En ce qui concerne M.M. BLACHIER et LABEYRIE, le cas de ces agents qui ont été révoqués par un Conseil de discipline, ne rentre pas dans le cadre des dispositions de la lettre P. 1162 du 30 septembre. Ces cas sont à examiner, compte tenu des dispositions de la lettre P. 1221 du 26 Octobre 1944 du Service Central P., par la Commission régionale mixte instituée à cet effet.

LE DIRECTEUR DE LA REGION DU SUD-OUEST,

2 vomiers

Copie donnée à PA1 avec les dossiers le 20.12.44

MATERIEL & TRACTION
20 DEC. 1944

CONFERENCE DES DIRECTEURS DU 27 MARS 1945

RENSEIGNEMENTS SOMMAIRES

.....,

II - Agents licenciés.

La Région du Nord a évoqué la question des agents licenciés à la suite de condamnations intervenues en application des décrets des 24.6.39 et 1.9.39 ou pour des motifs autres que politiques en application de la loi du 18.9.40.

Cette question avait été, en effet, réservée jusqu'ici et soumise au Ministre des Travaux Publics.

Le cas de ces agents devra être examiné, d'après la position prise par le Ministre des Travaux Publics, par les Commissions actuelles de revision de sanctions. Les pièces utiles leur seront remises? Les renseignements à leur fournir seront ceux qui avaient été fournis au Ministre des Travaux Publics pour l'examen des situations en cause.

Les Services Administratifs m'entretiendront des mesures à prendre à cet effet.

signé: CARDON

A - Extrait pour PA
M. PESEZ
30.3.45
BAROIS